

Commune de TELLIN

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu à la Maison communale de TELLIN, le lundi 03 décembre 2012 à 20 heures.

ORDRE DU JOUR

I. SEANCE PUBLIQUE.

1. Conseil communal – Présidence temporaire selon l'article L1122-15 – Communication.
2. Elections communales du 14/10/2012 – Communication de la validation.
3. Conseil communal – Installation et vérification des pouvoirs des conseillers élus.
4. Conseillers communaux : prestations de serment.
5. Conseillers communaux – Formation du tableau de préséance.
6. Conseillers communaux – Formation des groupes politiques – Prise d'acte.
7. Conseil communal – Adoption d'un pacte de majorité.
8. Bourgmestre – Installation et prestation de serment.
9. Echevins – Installation et prestations de serment.
10. Déclarations individuelles d'apparement – Prise d'acte
11. CPAS – Vérification des pouvoirs et désignation des conseillers de l'action sociale présentés par les groupes politiques.
12. Conseil de Police – Information sur la procédure de désignation des conseillers communaux.
13. Conseil Communal – Election d'un président d'assemblée parmi les conseillers.
14. Intercommunales – Détermination de la règle d'Hondt.
15. Intercommunales – Désignation des représentants communaux.
16. Associations – Désignation des représentants communaux.
17. Conseil de l'Administration de l'A.L.E – Désignation des représentants communaux.

Commune de TELLIN

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu à la Maison communale de TELLIN, **le lundi 03 décembre 2012 à 20 heures.**

ORDRE DU JOUR

18. Lancement de l'appel à candidature pour le renouvellement des membres du Conseil Consultatif des Aînés.
19. Procès-verbal de la séance du 08 novembre 2012 – Approbation.

Fait à Tellin, le 23 novembre 2012.

Par le Collège :
La secrétaire communale,

La Bourgmestre,

A. LAMOTTE.

Fr. BOEVE-ANCIAUX.